



6.2.7

NUMBER: ADM 007

SUBJECT: ABUSE, DISCRIMINATION AND HARASSMENT PREVENTION

DATE ADOPTED: April 28, 2012

PURPOSE: To establish clear policy related to Abuse, Discrimination and Harassment Prevention and at all levels within the Society of Saint Vincent de Paul in Canada.

POLICY: The Society of Saint Vincent de Paul will not tolerate Abuse, Discrimination or Harassment at any level of the Society among its members and the persons the Society serves.

All members of the Society of Saint Vincent de Paul will be oriented/educated regarding the approved National Council Policy regarding Abuse, Discrimination and Harassment Prevention at all levels within the Society in Canada.

PROCEDURE: The Presidents of all Conferences and Councils will ensure compliance with this policy.

All Presidents will ensure that all Conferences and Councils in their jurisdiction have up-to-date programs and guidelines available for all current and new Society members.

Members must sign an Acknowledgment Form indicating that they have had the required training program in these areas and understand the content and related procedures.

ACCOUNTABILITY:

6.2.7

NUMÉRO : ADM 007

SUJET : PRÉVENTION DE L'ABUS, DE LA DISCRIMINATION ET DU HARCÈLEMENT

DATE D'ADOPTION : 28 avril 2012

OBJECTIF : Établir une politique claire concernant la prévention de l'abus, de la discrimination et du harcèlement à tous les niveaux de la Société de Saint-Vincent de Paul du Canada.

POLITIQUE : La Société de Saint-Vincent de Paul ne tolérera l'abus, la discrimination ou le harcèlement à quelque niveau que ce soit dans la Société, parmi ses membres et les personnes desservies par la Société.

Tous les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul recevront une formation à l'égard de la politique du Conseil national approuvée concernant la prévention de l'abus, de la discrimination et du harcèlement à tous les niveaux de la Société du Canada.

PROCÉDURE : Les présidents de tous les conseils et conférences doivent assurer la conformité avec la présente politique.

Tous les présidents doivent s'assurer que tous les conseils et conférences sous leur responsabilité ont accès aux programmes et directives à jour, pour les mettre à la disposition de leurs membres actuels et des nouveaux membres.

Les membres doivent signer un formulaire d'accusé de réception indiquant qu'ils ont suivi le programme de formation dans ce domaine et qu'ils en comprennent le contenu et les procédures qui en découlent.

IMPUTABILITÉ :

Tous les présidents de conférences et conseils

<p>All Presidents of Conferences and Councils to the next level.</p> <p>LOCAL RESPONSIBILITIES:</p> <p>All Presidents must ensure that Abuse, Discrimination and Harassment Prevention programs are developed according to respective provincial legislation and are provided and available to each current and members.</p> <p>Presidents must ensure compliance with this policy in their local Conferences/Councils.</p> <p>Presidents must ensure confidentiality and safety of all member records.</p> <p>REFERENCE:</p> <p><u>Operations Manual:</u></p> <p>8.7 Abuse Prevention Guidelines</p> <p>8.8 Discrimination and Harassment Prevention Guidelines</p> <p>9.23 Abuse, Discrimination and Harassment Prevention Checklist and Acknowledgment Form</p> <p>Local Provincial Legislation</p>	<p>au niveau supérieur.</p> <p>RESPONSABILITÉS LOCALES :</p> <p>Tous les présidents doivent s'assurer que les programmes sur la prévention de l'abus, de la discrimination et du harcèlement sont élaborés en conformité avec les lois provinciales respectives et qu'ils sont offerts et disponibles pour tous les membres actuels et nouveaux membres.</p> <p>Les présidents doivent assurer la conformité avec cette politique au sein de leurs conférences et conseils locaux.</p> <p>Les présidents doivent assurer la confidentialité et la sécurité des dossiers de tous les membres.</p> <p>RÉFÉRENCE :</p> <p><u>Manuel d'opérations :</u></p> <p>8.7 Directives concernant la prévention de l'abus</p> <p>8.8 Directives concernant la prévention de la discrimination et du harcèlement</p> <p>9.23 Questionnaire et déclaration relatifs à la prévention de l'abus, de la discrimination et du harcèlement</p> <p>Législation provinciale locale</p>
--	--